

vertu des dispositions de l'ancienne loi; pour prévoir la nomination de commissions d'enquête industrielle, de bureaux de conciliation et la rémunération et les indemnités des personnes en faisant partie; pour prévoir la rémunération et les indemnités des conciliateurs ou des commissaires-conciliateurs ou de toute personne qui exerce des fonctions prévues par la Partie V de la loi à la requête du Ministre, lorsque ces personnes ne sont pas employées dans la fonction publique; pour prévoir que le gouverneur en conseil peut en certaines circonstances juger une personne nommée en vertu de la Partie V être employée dans la Fonction publique aux fins de la Loi sur la pension de la Fonction publique; pour prévoir le versement d'honoraires et d'indemnités aux personnes assignées comme témoins dans une procédure quelconque engagée en vertu de la Partie V de la loi; pour prévoir, lorsqu'il existe une uniformité sensible avec la présente Partie, un accord avec une province relativement à l'application de la législation provinciale et le paiement au gouvernement du Canada des frais supportés par ce dernier; et pour prévoir, en outre, des dispositions connexes et résultantes relativement à l'application de la Partie V de ladite loi.

M. Ryan, appuyé par M. Macquarrie, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-254, Loi concernant la création et la gestion d'un fonds d'aide mutuelle à l'intention des enfants et des personnes âgées (grands-parents adoptifs), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Lang (Saskatoon-Humboldt), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-255, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé; pour étendre par règlement l'application de la loi au seigle, à la graine de colza et à la graine de lin après la tenue d'un plébiscite des producteurs.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen plus tard aujourd'hui, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, C.C., C.D., Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Son Excellence:

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 25 juin 1971,

relativement à l'établissement d'un département d'état chargé des affaires urbaines, le prie de bien vouloir approuver ledit décret.—*Le premier ministre.*

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1157—*M. Paproski*

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat CR-67-2716, le 22 juin 1967, visant le matériel et installations auxiliaires, troisième stade, édifice du chauffage central, rue Cliff et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Auprès de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats? (Document parlementaire n° 283-2/1157).

N° 1438—*M. Rodrigue*

1. Quels montants le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il versés aux associations ou à d'autres organismes pour venir en aide au sport amateur au cours des années 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971?

2. Quels sont le nom et l'adresse de chacun? (Document parlementaire n° 283-2/1438).

N° 1452—*M. Serré*

1. Quels sont les noms et l'endroit d'origine des membres du jury du Conseil des Arts du Canada chargés de l'étude des demandes de bourse au niveau du doctorat?

2. Des boursiers de doctorat choisis par le Conseil des arts du Canada cette année, a) combien étaient citoyens canadiens, b) combien étaient non citoyens canadiens, c) quelle a été la répartition selon les provinces, d) combien étaient francophones? (Document parlementaire n° 283-2/1452).

M. Mahoney, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud),—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.